



MAIRIE DE TREGUNC

CREATION ET
COMPOSITION
DES COMMISSIONS
MUNICIPALES

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 27

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le seize juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au STERENN, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – LE GOC LE SAGER Fabienne – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul – BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUT Dominique – BORDENAVE Bruno – GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste – JOULAIN Anita - ROBIN Yves – SUARD Delphine – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – JESTIN Caroline – DAGORN Nicolas – PAUCHET Gérard

Absente :

- Gwenaëlle SPAROSVICH GRANDIL
- Karine GALBRUN

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Sonia DOUX BETHUIS à Valérie VOISIN

Date de convocation : 9 juin 2020

Gérard PAUCHET est nommé secrétaire de séance

Monsieur Le Maire indique que l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de " former (...) des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. "

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Il est proposé au conseil municipal d'instituer 4 commissions permanentes composées du Maire et de 12 membres :

- ⇒ Administration générale (finances, développement économique et personnel)
- ⇒ Vie associative et affaires scolaires (éducation, culture, sport, associations, jeunesse, solidarités et citoyenneté)
- ⇒ Cadre de vie, transition écologique et sécurité (travaux, aménagements, patrimoine, voirie, réseaux, sécurité routière)
- ⇒ Urbanisme, habitat, environnement, littoral

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'élection des membres des différentes commissions telles que ci-dessous :

ADMINISTRATION GENERALE

(Finances, développement économique et personnel)

BELLECC Olivier

DOUX BETHUIS Sonia	DADEN Paul	DENIEL Baptiste
SELLIN Yannick	BRAESCU ANDRIEU Morgane	SUARD Delphine
TANGUY Michel	DERVOUT Dominique	LE DUC Didier
LESCA Véronique	SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle	PAUCHET Gérard

VIE ASSOCIATIVE ET AFFAIRES SCOLAIRES

(Education, culture, sport, associations, jeunesse, solidarités et citoyenneté)

BELLECC Olivier

SELLIN Yannick	GEORGES Valérie	BOSSER GODREAU Véronique
VOISIN Valérie	JOULAIN Anita	JOUSSET Nicolas
LE GOC LE SAGER Fabienne	SUARD Delphine	GALBRUN Karine
LESCA Véronique	DREAU Liliane	PAUCHET Gérard

CADRE DE VIE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET SECURITE

(Travaux, aménagements, patrimoine, voirie, réseaux, sécurité routière)

BELLECC Olivier

TANGUY Michel	DENIEL Baptiste	LE FLOC'H Véronique
CARDUNER Didier	ROBIN Yves	KRAUS Jean-Paul
DADEN Paul	MARREC Gauthier	JESTIN Caroline
BORDENAVE Bruno	LE DUC Didier	DAGORN Nicolas

URBANISME, HABITAT, ENVIRONNEMENT ET LITTORAL

BELLECC Olivier

CARDUNER Didier	DENIEL Baptiste	KRAUS Jean-Paul
DOUX BETHUIS Sonia	ROBIN Yves	BOSSER GODREAU Véronique
DERVOUT Dominique	MARREC Gauthier	JESTIN Caroline
BORDENAVE Bruno	LE DUC Didier	DAGORN Nicolas

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 17 juin 2020

LE MAIRE

Olivier BELLEC

